

CONTENU MINIMUM EXIGÉ PAR L'ICBF DANS LES RAPPORTS DE SUIVI POST-ADOPTION

Le contenu minimum des rapports de suivi post-adoption exigé par l'ICBF a été mis à jour le 16.01.2018¹.

Chaque rapport doit contenir les informations suivantes :

- Date de réalisation du rapport.
- Entité, pays et fonction de la personne élaborant le rapport.
- Numéro de SOLICITUD d'adoption en Colombie (n° de suivi de dossier ICBF).
- Région d'origine de l'enfant.
- Nom de l'enfant avant l'adoption.
- Nom actuel de l'enfant.
- Date de naissance.
- Âge.
- Particularités ethniques de l'enfant.
- Numéro du rapport.
- Pays d'accueil.

Il est important de joindre des photographies de l'enfant, son environnement et chacun des lieux qu'il fréquente habituellement, de ses parents, de la fratrie et de la famille élargie.

¹ <https://www.icbf.gov.co/misionales/proteccion/adopciones>

I. BILAN COMPLET

1. Poids.
2. Taille.
3. Habitudes alimentaires.
4. Évaluation pédiatrique (ou spécialisée).
5. Maladies récentes, hospitalisations, accidents (nombre, fréquence, suivi).
6. Contrôle des sphincters.
7. La qualité du sommeil et, en cas de difficultés, les causes de son altération.
8. Dans les cas spécifiques dans lesquels l'enfant est atteint d'une pathologie il est important d'apporter des éléments sur l'état de santé général de l'enfant :
diagnostic, évolution, pronostique et traitement.

NB : pour les points 4, 5, 6 et 8 il est possible de joindre un certificat médical.

II. DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT

1. Aptitudes et intérêts.
2. Développement de la personnalité.
3. Développement de l'intelligence.
4. Développement psychomoteur.
5. Développement du langage.
6. Activités favorites.
7. Scolarité (résultats scolaires, activités extrascolaires, avancées éducatives et de niveau, projection éducative en accord avec le type d'enseignement).
8. Type d'enseignement (privé ou public, présentiel ou semi-présentiel) nom de l'institution.

III. PARTICIPATION ET ADAPTATION

1. Humeur/état d'esprit de l'enfant.
2. Adaptation, adéquation et ajustements des parents pour favoriser l'intégration de l'enfant.
3. Dynamique des relations avec la fratrie.
4. Intégration de l'enfant et autres contacts sociaux.
5. Aspects particuliers à prendre en compte durant l'intégration de l'enfant dans sa nouvelle famille.

IV. PROTECTION

1. Etat civil.
2. Date de transcription du jugement d'adoption à l'état civil français ou avancement des démarches effectuées.
3. Inquiétudes exprimées par l'enfant quant à ses origines ou éléments en lien avec ses souvenirs.
4. Intérêt ou demande de l'enfant à établir le contact avec sa famille biologique. Comportement des parents face aux spécificités de la parentalité adoptive.
5. Eléments évoqués par l'enfant concernant son expérience de la protection institutionnelle.

V. EXPERIENCE DES PARENTS ADOPTANTS

1. Perception de l'adoption par les parents.
2. Craintes des parents face à l'adoption et aux autres thèmes associés.

VI. POSSIBLES DIFFICULTÉS

1. Décrire, si nécessaire, les difficultés rencontrées par l'enfant avec les parents et la famille élargie.
2. Décrire les situations de crise associées à l'adoption (à la date du jour de la réalisation du rapport).
3. Décrire l'accompagnement et les conseils apportés à l'enfant.

VII. FAMILLE ELARGIE

1. Adaptation et intégration de l'enfant dans le milieu familial et avec ses amis.
2. Décrire les aspects d'interaction entre l'enfant et ses proches.

VIII. ACCOMPAGNEMENT ET ASSISTANCE À LA FAMILLE

1. Décrire les interventions, recommandations faites à l'enfant, aux parents et à la famille étendue durant la visite ou le rendez-vous du rapport de suivi.
2. Avis de l'équipe psychosociale qui a réalisé le rapport, noms et signatures.

NB : Chaque situation étant différente, il appartient aux professionnels en charge du suivi d'estimer la temporalité et l'accompagnement adaptés pour la réalisation desdits rapports.